

# Deux types d'activité pour les parents d'élèves du conseil local FCPE Beauregard



- **Délégués des parents d'élèves** : 1 siège par classe, soit 12 représentants délégués
  - **53,8% de participation en octobre 2018 ! (52% en 2017) Merci pour votre mobilisation et soutien !**
    - La FCPE obtient **10 sièges** (avec 108 voix)
    - Et la PEEP obtient **2 sièges** (avec 31 voix)
- **Actions pour le « sou des écoles »** organisées par les 26 parents bénévoles adhérents de l'association FCPE

## LE DELEGUE DES PARENTS D'ELEVES, QUEL EST SON ROLE ?

- ➔ Défendre et promouvoir les intérêts communs à tous les parents d'élèves
- ➔ Représenter les parents dans un souci d'égalité de traitement des familles et de leurs enfants
- ➔ Faire le lien entre la famille et les enseignants
- ➔ Il peut avoir un rôle de médiateur, lors d'éventuelles tensions entre le ou les parent(s) d'élève et l'institution scolaire. Toutefois il ne peut pas intervenir sur le plan pédagogique



## ACTIVITES DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES FCPE POUR LE « SOU DES ECOLES »

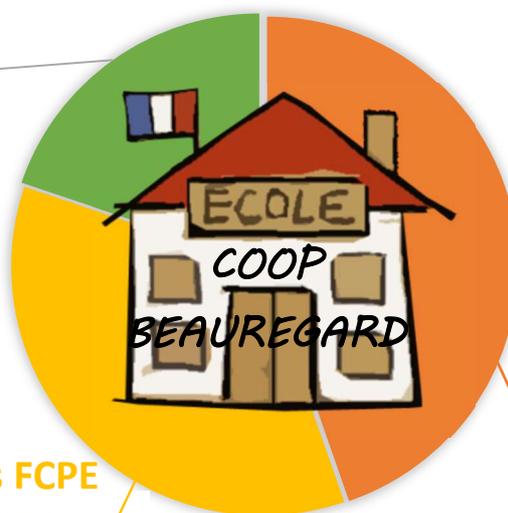
**Objectif :** Soutenir l'équipe enseignante dans l'organisation d'activités complémentaires pédagogiques, sportives ou culturelles en organisant des actions pour récolter des fonds. Ces fonds sont reversés dans la coopérative de l'école (la **Coop Beauregard**) et servent à financer :

- Des achats de livres, d'ouvrages scolaires et de fournitures diverses pour le fonctionnement des classes et les activités manuelles
- Des achats de matériels : jeux de cours, trottinettes pour les maternelles...
- Les projets scolaires : USEP, projet cinéma, projet jardin...
- Les sorties scolaires : spectacles, bus, sorties de fin d'année

La coopérative de l'école Beauregard est constituée comme suit (chiffres pour l'année 2018/2019) :

**Contribution  
parents rentrée**

4 300 € pour l'année  
2018/2019



**Association parents d'élèves FCPE  
7 700 € pour l'année 2018/2019**

= bénéfices des activités 2017/2018

Don de 5 800€ à la COOP + 600€ goûter du Père Noël  
+ 1 300€ pour l'achat de matériel spécifique pour

**Municipalité**

9 700 € pour l'année 2018/2019

32€ /élève en maternelle

30€ / élève en élémentaire

**Vente de  
chocolats Pâques  
780 €**

**Fête du  
printemps 450 €**

**Vente de mugs;  
1 000 €**

**Vente de fleurs  
600 €**

**Vente de  
Bougies festival  
du livre 170 €**

**Fête de l'école  
4 700 €**